

Index égalité 2023

L'obligation de publication d'un Index relatif aux écarts de rémunération a été introduite par l'[article 6 de la loi du 19 juillet 2023](#) (codifié dans les articles L. 132-9-3 et suivants du CGFP) visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

Le résultat global des Ministères sociaux de 92 points/100 est supérieur au minimum attendu de 75/100 et en augmentation comparé au score de 2022.

Indicateurs	Score maximal	Score des ministères 2022	Score des ministères 2023
égalité de rémunération pour les fonctionnaires	40	39	39
égalité de rémunération pour les contractuels	10	5	5
écart de promotion de corps	15	15	15
écart de promotion de grades	15	15	15
dix plus hautes rémunérations	10	8	10
10% des plus hautes rémunérations du DNE	10	8	8
TOTAL	100	90	92